

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 08 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 janvier, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04-01-2019.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Perrine OIRY, Jérôme QUINT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Carole ROCHETEAU, Bruno GUILLET, Elodie COUTAND, Séverine BOURGET, Patrice BAERT, Laëtitia CHATRY, Emmanuel VALOT et Valérie JOLLY.

Perrine OIRY a été élue secrétaire de séance.

Retrait de la séance :

- autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 (budget communal et assainissement)
- encaissement d'un chèque de 15.30 € de la part d'S.T.G.S. pour la remise en service de l'eau potable au logement 5.

Le P.V. du 04-12-2018 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : itinéraires n° 55.

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**(Délibération du 03-04-2014)**

#### **Déclaration d'Intention d'Aliéner : avis favorable**

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2018-30	9, rue des Pressoirs	AE 134	terrain	117 m <sup>2</sup>

- acceptation devis avec l'entreprise « Maurice GUILBAUD » pour des travaux de réhabilitation du logement 3 pour un montant de 5 906.40 € T.T.C.

- acceptation devis avec l'entreprise « Bernard Flaire » pour des travaux de réhabilitation du mur extérieur dans le jardin de la mairie pour un montant de 9 093.11 € T.T.C.

### **DELIBERATIONS A PRENDRE**

#### **1. Renouvellement convention « prestation paie »**

Le conseil municipal accepte la signature d'une nouvelle convention avec le centre de gestion renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximum de 4 ans à compter du 01-01-2019. Actuellement nous avons 132 bulletins à l'année à 4.70 € l'unité.

#### **2. Mise à disposition du personnel communal pour le service « assainissement » et virement de crédit au budget assainissement (D.M.1)**

Cette mise à disposition concerne l'administratif, les tests de la lagune, le traitement des déchets tous les mercredis matin par les 2 agents techniques, l'entretien paysager et les travaux de réparation éventuelle sur le réseau.

	Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total
Fabrice REVAUD Tests+ poubelles Entretien paysager lagune	92	16.39	1 507.88 €
Freddy RABAUD Poubelles Entretien paysager lagune	72	18.86	1 357.92 €
Christelle CHIGNON (administratif)	32	27.76	888.32 €
TOTAL			3 754.12 €

Or, il n'a été prévu que 2 000 € à l'article 621 au budget assainissement. Il faut donc faire un virement de crédit du compte 6155 pour un montant de 1 755 €.

### **3. Acceptation de devis pour les travaux de réhabilitation des logements 1 et 3 au 26, rue des Sables**

Suite au départ des locataires au 15-01-2019 de deux locataires (locatif 1 et 3) le conseil municipal décide de réaliser des travaux de réhabilitation et donne un avis favorable aux devis suivants :  
Entreprise Etienne SIRE de Falleron pour la peinture et le revêtement de sol

\* Logement 3 : 4 004.98 € T.T.C.

\* Logement 1 : 10 716.28 € T.T.C.

Entreprise Maurice GUILBAUD de La Chapelle-Palluau pour la réfection des salles de bain

\* Logement 1 : 5 772 €

\* Logement 3 : 5 906.40 €

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **4. Analyse financière de la commune : présence du cabinet JMS consultant**

Le cabinet JMS consultant conforte le choix des élus dans l'engagement financier des projets (dont la construction d'une salle polyvalente, le lotissement « Les Rouillères »...) et les conseille.

### **5. Projet de construction de la salle polyvalente : plan de financement à l'étude**

Le plan de financement sera arrêté lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 22-01-2019 en même temps que les demandes de subvention.

### **6. Point sur le personnel**

- Départ de l'agent d'accueil Noémie THOREAU-ALLAIN au 06-01-2019 pour la mairie de la Rabatelière. Elle sera remplacée par Fanny VRIGNEAU stagiaire jusqu'au 8 mars 2019 et ensuite en contrat de 6 mois avec le service de remplacement du centre de gestion.

- Reprise de travail de Freddy RABAUD, agent technique, le mardi 8 janvier 2019 suite à un congé de maladie ordinaire.

## **7. Point sur les vœux du maire du samedi 12-01-2019 à 16h**

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Commission scolaire : Date de réunion à définir après l'A.G. des OGEC le mardi 15-01-2019 – C.R. de la réunion du 20-12-2018 à Palluau sur le point des services périscolaires – conservation des goûters à la garderie du soir ( + tous le même goûter – courses à faire et oubli des goûters individuels) -dématérialisation des inscriptions pour la rentrée 2019-2020

Commission voirie urbanisme : réunion le 15-01-2019 à 18h avec le cabinet Vallée et M. Lenoir pour finaliser le projet de dépenses de construction de la nouvelle salle polyvalente

### **POINTS SUR LES PROJETS COMMUNAUX**

#### **Restauration des tableaux à l'église**

Sébastien RALLET de Venansault et Emmanuelle BOUARD du Poiré Sur vie ont été sélectionnés avec l'aide du conservateur départemental Julien BOUREAU pour un montant de 26 996.50 € H.T.

On a reçu l'accord de subvention de 17 547 € du département

Une convention avec la fondation du patrimoine a été signée le 09-08-2018 pour une souscription.

Le début des travaux est prévu le 8 janvier 2019 pour 8 tableaux jusqu'en juillet 2019 et récupération des 8 autres jusqu'en mars 2020.

Distribution des flyers de souscription à tous les habitants avec le bulletin début septembre 2018.

Pour le moment 878.90 € ont été récoltés (10 donateurs)

Signature d'une convention le 21-11-2018 avec la fondation du patrimoine pour une subvention de 3 000 € de leur part si on atteint un montant perçu de dons de 1 349.83 € au 21-11-2019.

Signature d'une convention le 14-12-2018 avec Mécènes d'aujourd'hui et la fondation du patrimoine pour une subvention de 2 000 € de leur part si on atteint un montant perçu de dons de 1 349.83 € au 14-12-2019

Départ de 8 tableaux le 8-01-2019 avec une remise fin juillet 2019. Départ des 8 autres tableaux avec une restitution fin février 2020

#### **Projet de salle polyvalente aux Rouillères**

Le cabinet VALLEE d'Olonne sur Mer a été choisi pour la maîtrise d'œuvre.

11 mois de travaux avec une réception en février-mars 2020 sont prévus.

Signature chez le notaire avec les conjoints Fétiveau le samedi 8 septembre 2018 pour l'achat de la parcelle. Monsieur Lionel LENOIR (assistance à maîtrise d'ouvrage) a été sollicité pour des renseignements sur les coûts de fonctionnement en fonction des choix des élus. De plus, il pourra nous aider sur la fixation des prix des différentes prestations, la rédaction du contrat de location, l'estimation en personnel pour l'entretien, l'état des lieux....

Réunion les 20-11 et 18-12-2018 pour affiner le projet qui sera présenté aux vœux du maire le samedi 12 janvier 2019.

Réunion le 15-01-2019 pour arrêter le plan définitif du projet et réunion du conseil municipal le 22-01-2019 pour arrêter le plan de financement et demander les subventions.

#### **Réhabilitation de l'ancienne mairie en 2 locatifs**

Par délibération du 04-04-2018, la délégation de maîtrise d'ouvrage et un bail à réhabilitation pour une durée de 15 ans ont été confiés à l'entreprise Soliha avec une participation financière communale de 27 000 €. M. Yannick Dupé de Soliha fera la conduite du projet. Les devis des artisans seront finalisés d'ici le mois de décembre 2018.

Au premier trimestre 2019, la déclaration de travaux sera déposée en mairie, ainsi que les demandes de

subventions aux financeurs. Nous pouvons envisager d'avoir les accords des financeurs vers juin 2019 pour une signature du bail à réhabilitation à l'été 2019 et un démarrage des travaux en septembre 2019.

**Lotissement communal « Les Rouillères » :**

Dépôt du Permis d'Aménager : 12 décembre 2018

Consultation des entreprises en Janvier 2019

Choix des entreprises en Mi- Février 2019

Démarrage des travaux de viabilisation : Début Avril 2019

Délivrance de la DAACT courant Juin 2019

Vente des terrains et dépôt des P.C. en Juillet 2019

Démarrage des 1<sup>ères</sup> constructions en Sept. 2019.

Les acquéreurs ne peuvent déposer officiellement leur permis qu'à partir de la délivrance de la DAACT qui valide la viabilisation primaire du lotissement.

3 lots sont actuellement réservés

**Prochaine réunion le mardi 22 janvier 2019 à 20h30**

Séance levée à 22h30

Le maire : Xavier PROUTEAU